

ASSOCIATION SASSAY LOISIRS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2016

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

La réunion s'est tenue à 20h30 au foyer scolaire de Sassay.

Sont excusées Mesdames Mireille Vaslin, Annick Pichon, Annick Alliot et Alexandrine Pinault.

Ordre du jour :

1. Vœux ;
2. Devis pour la banderole pour le marché aux plantes ;
3. Devis pour le pack Internet ;
4. Courrier pour les partenaires ;
5. Certificats médicaux fitness ;
6. Randonnée du 20 mars 2016.

Le Président, Laurent Pinault, présente ses vœux aux membres du conseil d'administration et transmet les vœux du Conseil Départemental.

Il fait part de la demande de certains adhérents pour que des cartes de membre leur soient fournies. Le format carte de visite ou carte de crédit semble le plus adapté et Laurent Pinault propose un modèle. Cette carte ne sera utile que pour certaines activités, pour l'achat de fournitures, par exemple chez Distripap Artéis. Il sera nécessaire d'authentifier ces cartes par l'apposition du tampon de l'association.

Présentation des deux modèles de banderole pour le marché aux plantes (annexe) et du devis de la société Imprinova (annexe). Le modèle n° 2 est retenu.

Pour le site Internet, il devient nécessaire d'augmenter la capacité de stockage ce qui permettra d'y mettre davantage d'informations et surtout de photos, la bonne visibilité du site étant un argument pour les sponsors. Actuellement, l'association paye 23 € par an pour l'hébergement et un forfait stockage. Il est décidé un abonnement supplémentaire de 15 € par an pour 1 Go supplémentaire.

Les sponsors sont à relancer. Laurent Pinault présente deux modèles de courrier (annexe), l'un destiné aux nouveaux sponsors, l'autre aux entreprises partenaires des années précédentes. Un CERFA doit être établi en double exemplaire afin qu'un exemplaire soit archivé dans le dossier comptabilité.

Difficulté pour définir les supports (maillots, panneaux...) où peuvent apparaître les noms de ces entreprises, car très dépendants de la qualité des logos fournis.

Régularisation des certificats médicaux pour le fitness : tout est à jour.

Organisation de la randonnée du 20 mars

Quatre trajets seront proposés : 5 km, 8 km, 15 km, 20 km.

- le "5 km" est à créer ("8 km" raccourci)
- le "8 km" est identique au trajet 2015
- le "15 km" est à créer ("12 km" 2015 à élargir)
- le "20 km" est identique au trajet 2015

Tarifs : 2,50 € pour les adhérents à la fédération française de randonnée pédestre ;
3,00 € pour les non adhérents.

Les photocopies des différentes affiches seront faites par nos soins à la mairie de Sassay ainsi que les photocopies des plans de trajet à fournir aux participants.

Les couleurs retenues sont :

- le blanc pour le "5 km"
- le rose pour le "8 km"
- le bleu pour le "15 km"
- le jaune pour le "20 km"

Le dossier pour la préfecture est prêt (sur la base du dossier de 2015). Il doit être envoyé avant le 20 février.

Catherine Machenin se charge de faire les courriers aux mairies de Sassay, Soings, Chémery et Couddes concernées par le trajet "20 km" ainsi qu'à Storengy.
Des demandes de participation au ravitaillement feront l'objet d'un courrier à Super U et à Saint-Michel.

La liste de ravitaillement est étudiée et révisée (annexe).

Le tableau d'organisation est étudié point par point et corrigé (annexe)

Un reportage photo est proposé. Il est abordé le sujet de l'autorisation des participants à obtenir impérativement. Une affiche sera apposée à l'entrée de la salle des inscriptions au foyer scolaire indiquant qu'un refus est possible et donnant l'adresse internet du site qui hébergera l'ensemble des photos.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été traités, le président déclare la réunion terminée.